

**COMMUNITY AND PROTECTIVE
SERVICES COMMITTEE
REPORT 5
11 SEPTEMBER 2019**

14
5

**COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION RAPPORT 5
LE 11 SEPTEMBRE 2019**

**Report to
Rapport au :**

**Community and Protective Services Committee
Comité des services communautaires et de protection
29 August 2019 / 29 août 2019**

**and Council
et au Conseil
11 September 2019 / 11 septembre 2019**

**Submitted on August 22, 2019
Soumis le 22 août 2019**

**Submitted by
Soumis par :
Donna Gray, General Manager/directrice générale, Community and Social
Services/Services sociaux et communautaires**

**Contact Person
Personne ressource :
Jason Sabourin, Manager/gestionnaire, Children's Services/Services à l'enfance
613-580-2424, Ext./poste 16121, jason.sabourin@ottawa.ca**

**Ward/Quartier : CITY WIDE/À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number/N° de dossier : ACS2019-
CSS-GEN-0011**

**SUBJECT: Child Care and Early Years Service System Plan 2019-2023 and
Provincial Budget Update**

**OBJET : Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite
enfance 2019-2023 et mise à jour sur le budget provincial**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Community and Protective Services Committee recommend Council:

- 1. Approve the Child Care and Early Years Service System Plan 2019 – 2023 (Document 1) that establishes ten strategic priorities for the planning, management, and delivery of licensed child care and early years programs and services and the Funding Policy Statements (Document 2).**
- 2. Delegate authority to the Manager, Children’s Services, to manage and administer the budget as detailed in this report and allocate all funding according to the Funding Policy Statements in Document 2 provided such allocations are in accordance with provincial guidelines, the strategic priorities in the Child Care and Early Years Service System Plan 2019-2023, and are within approved budgets.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil :

- 1. d’approuver le Plan de système de services de garde d’enfants et de la petite enfance 2019-2023 (document 1) qui présente 10 priorités stratégiques relatives à la planification, à la gestion et à la prestation des programmes et services agréés de garde d’enfants et de la petite enfance, ainsi que les énoncés de politique du financement (document 2);**
- 2. de déléguer au gestionnaire des Services à l’enfance le pouvoir de gérer et d’administrer le budget conformément au présent rapport et d’allouer les fonds selon les énoncés de politique du financement (voir document 2), pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le**

**Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance
2019-2023, et les budgets approuvés.**

RÉSUMÉ

Hypothèses et analyse

Le présent rapport vise, d'une part, à faire approuver au Conseil le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 (document 1) qui présente 10 priorités stratégiques relatives à la planification et à la gestion des services de garde agréés et de la petite enfance destinés aux enfants de 0 à 12 ans et, d'autre part, à déléguer au gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport et d'allouer l'ensemble des fonds selon les énoncés de politique du financement (voir document 2), pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, et les budgets approuvés. Le rapport traite aussi des changements apportés au budget provincial pour 2019 et 2020. Le personnel inclura des stratégies d'atténuation dans le budget de fonctionnement provisoire de 2020 qui sera soumis au Conseil.

En tant que gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR), la Ville d'Ottawa est tenue par la loi de se doter d'un plan pour assurer l'encadrement et la gestion du réseau local de services de garde d'enfants et de la petite enfance, de sorte que ces services soient amarrés aux besoins des enfants de 0 à 12 ans et de leurs familles sur son territoire. Selon la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (la *Loi*) ce plan doit être approuvé par le Conseil au minimum tous les cinq ans. Or, le personnel est d'avis que le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 répond aux 14 questions d'intérêt provincial énumérées à l'article 49 de la *Loi* et est conforme aux déclarations de principes faites par le ministre de l'Éducation en vertu du paragraphe 55(2). Si le Conseil approuve ce plan, le personnel le présentera donc au ministre sur une base volontaire, conformément à la note de service ministérielle EYCC05 (du 7 juin 2019).

Pour mettre au point le Plan de système de services, le personnel des Services à l'enfance a collaboré avec le Groupe consultatif sur la planification du réseau de

services de garde d'enfants et de la petite enfance et mené un vaste exercice d'analyse du contexte et de consultation communautaire auprès du secteur des services de garde agréés et des familles de la région.

Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 (document 1) définit une vision commune et propose 10 priorités stratégiques axées sur une amélioration de l'accès, de l'abordabilité, de la qualité et de l'adaptabilité, qui permettront d'uniformiser les services à travers la ville et, graduellement, de mieux les adapter aux besoins des enfants et des familles d'Ottawa. Un tel travail aujourd'hui jettera des bases solides en vue des services de garde d'enfants et de la petite enfance de demain.

Dans les dernières années, la province de l'Ontario a investi massivement dans les services de garde d'enfants et de la petite enfance. On compte à ce titre 34 millions de dollars en financement provincial (plan d'expansion des services de garde d'enfants) et fédéral (Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants) pour l'octroi de 2 000 nouvelles subventions et la réduction considérable du temps d'attente, ainsi que 14,6 millions en financement des immobilisations pour la création de 459 places en centres agréés. Ces montants s'ajoutent aux investissements et aux projets de croissance antérieurs : entre 2013 et 2018, ce sont 8 963 nouvelles places qui ont été créées, pour une augmentation de 42 %.

Bien que ces investissements soient maintenus, le budget provincial a récemment présenté des changements importants, notamment un seuil modifié de financement pour la prestation et l'administration des programmes et une nouvelle formule de répartition des coûts pour le financement de l'expansion des services de garde.

Au total, ces changements représentent une compression budgétaire de 6,3 millions de dollars pour la Ville en 2020. Des stratégies d'atténuation seront incluses dans le cadre du budget de fonctionnement provisoire de 2020 qui sera soumis au Conseil.

Le personnel partage l'objectif de la province de réduire les coûts et les lourdeurs administratives du système, et il s'engage à collaborer avec elle pour en améliorer l'efficacité. Très peu de détails ont été dévoilés jusqu'à présent sur l'ampleur des mesures provinciales de simplification de la gestion et sur le moment où elles seront mises en œuvre. À moins de changements importants, la Ville ne pourra pas

compenser pleinement la perte de transferts provinciaux d'ici le 1^{er} janvier, et les services s'en ressentiront. Une réduction des dépenses budgétaires est nécessaire pour atténuer la perte de 2,7 millions de dollars en financement provincial et respecter la nouvelle allocation provinciale. Le personnel estime qu'en l'absence des gains d'efficacité imposés par la province, il pourrait s'ensuivre :

- des retards dans l'atteinte des priorités stratégiques visant à améliorer le système pour mieux répondre aux besoins des familles;
- une diminution des ressources permettant de mettre en œuvre les modifications provinciales qui découleront du nouveau plan de services de garde;
- une augmentation de la charge des travailleurs de cas du programme de subvention, donc une diminution du soutien offert aux familles à la recherche d'une place en services de garde;
- une diminution des ressources de soutien offertes aux fournisseurs de services de garde relativement aux programmes provinciaux et à l'élaboration de programmes.

Dans le budget provincial de 2019, l'allocation totale de la Ville a augmenté de 2,6 millions de dollars comparativement à 2018. Cette augmentation permettra à la Ville de poursuivre ses efforts en vue de réduire considérablement, voire d'éliminer, le temps d'attente pour les subventions.

Consultations publiques et rétroactions

La consultation du secteur fait partie intégrante du processus servant à orienter la transformation des services de garde d'enfants et de la petite enfance en un système local intégré à Ottawa. En septembre 2017, les Services à l'enfance ont mis sur pied un Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance (le « groupe consultatif ») intégré qui guide et oriente la planification, la transformation et l'administration d'un système de services de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa. Par sa rétroaction et ses commentaires tout au long du processus, ce groupe a participé activement à l'élaboration du Plan de système de services.

À l'automne 2018, les Services à l'enfance ont approché et consulté plus de 2 000 parents, fournisseurs de services de garde d'enfants, partenaires communautaires et employés de la Ville. Un soin particulier a été mis à permettre l'expression d'une diversité de voix, donc celles des francophones, des autochtones, des immigrants, des familles LGBTQ, des familles à faible revenu et de celles dont les enfants ont des besoins particuliers. La consultation a mis en lumière différentes expériences et perspectives quant aux éléments qui fonctionnent, à ceux qui devraient être améliorés, et à ce que les familles et la population souhaitent voir dans un système de services de garde d'enfants fort et adapté. Ses résultats ont été intégrés au Plan de système de services et se retrouvent plus particulièrement dans les 10 priorités stratégiques.

CONTEXTE

Les services de garde d'enfants englobent les services de garde et de surveillance des enfants de 0 à 12 ans offerts en établissement agréé (en milieu familial ou en centre) ainsi que les programmes d'activités avant et après l'école. Ces services de qualité favorisent le développement des enfants tout en permettant aux familles de retourner

au travail ou aux études. Les familles peuvent d'ailleurs demander une subvention pour frais de garde d'enfants qui les aidera à assumer les coûts des services de garde.

Les programmes pour l'enfance et la famille, ou « services de la petite enfance », sont offerts gratuitement et permettent aux enfants de 0 à 6 ans de participer à des activités axées sur le jeu et l'enquête avec un parent ou un responsable de garde. Grâce à ces programmes, les parents et les responsables de garde ont aussi accès à des ateliers et à des ressources prénatales et postnatales utiles à l'exercice de leur rôle, et peuvent obtenir plus facilement les renseignements et les services spécialisés dont ils ont besoin.

La *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (la *Loi*) a considérablement élargi le rôle de la Ville d'Ottawa, qui est essentiellement passé d'agent de prestation du programme de subventions à gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR). À ce titre, la Ville a maintenant les responsabilités suivantes aux termes de l'article 56 :

- a) élaborer et administrer des politiques locales concernant le fonctionnement des services pour la garde d'enfants et la petite enfance;
- b) administrer la prestation de l'aide financière fournie par le ministre en vertu de l'alinéa 54 (1) (b), conformément aux règlements;
- c) coordonner la planification et le fonctionnement des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance avec ceux d'autres services à la personne fournis par le gestionnaire de système;
- d) évaluer la viabilité économique des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance dans l'aire de service et, au besoin, les modifier ou en faciliter la modification de manière à contribuer à les rendre économiquement viables;
- e) exercer les autres fonctions prescrites par les règlements.

En ce qui concerne la coordination, la planification et le fonctionnement du système en vue d'amarrer les services aux besoins des familles, c'est également la Ville qui est mandatée par la province pour élaborer un Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Ce plan devra évaluer les besoins de la collectivité,

témoigner de la participation de tous les partenaires communautaires pertinents, déterminer les priorités et les résultats stratégiques visés, présenter les mesures à prendre en vue de sa mise en œuvre et être approuvé par le Conseil avant sa soumission au ministère de l'Éducation. Le Plan des services de garde d'enfants 2016-2017 précédent (ACS2016-COS-CSS-0007) avait été approuvé par le Conseil le 27 avril 2016.

Malgré le nouveau rôle de gestionnaire de services qu'elle faisait endosser à la Ville d'Ottawa, l'adoption de la *Loi* ne s'est pas traduite par une hausse du financement. Au fil des dernières années, la province a continué d'apporter des changements qui ont accru le rôle de GSMR de la Ville et les attentes qui l'accompagnent, comme un programme d'augmentation salariale, l'administration d'une enveloppe pour l'expansion des services de garde, l'initiative Cheminer ensemble, la transformation et la gestion du système de la petite enfance (Centres pour l'enfant et la famille ON y va), et des initiatives de financement des immobilisations. Les nouvelles initiatives s'accompagnaient de la possibilité d'utiliser 10 % du financement provincial pour permettre à la Ville d'assurer la prestation des programmes et d'assumer son rôle de gestionnaire de services.

Dans les dernières années, la province de l'Ontario a investi massivement dans les services de garde d'enfants et de la petite enfance. On compte à ce titre 34 millions de dollars en financement provincial (plan d'expansion des services de garde d'enfants) et fédéral (Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants) pour l'octroi de 2 000 nouvelles subventions et la réduction considérable du temps d'attente, ainsi que 14,6 millions en financement des immobilisations pour la création de 459 places en centres agréés. Ces montants s'ajoutent aux investissements et aux projets de croissance antérieurs : entre 2013 et 2018, ce sont 8 963 nouvelles places qui ont été créées, pour une augmentation de 42 %.

ANALYSE

Le présent rapport vise, d'une part, à faire approuver au Conseil le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 (document 1) qui présente 10 priorités stratégiques relatives à la planification et à la gestion des services de garde agréés et de la petite enfance destinés aux enfants de 0 à 12 ans de la Ville d'Ottawa et, d'autre part, à déléguer au gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir

de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport et d'allouer l'ensemble des fonds selon les énoncés de politique du financement (voir document 2), pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, et les budgets approuvés.

Le rapport traite aussi des changements apportés au budget provincial pour 2019 et 2020. Le personnel inclura des stratégies d'atténuation dans le budget de fonctionnement provisoire de 2020 qui sera soumis au Conseil.

1. Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023

En tant que gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR), la Ville est tenue par la loi de se doter d'un plan pour assurer l'encadrement et la gestion du système local de services de garde d'enfants et de la petite enfance, de sorte que ces services soient amarrés aux besoins des enfants de 0 à 12 ans et de leurs familles sur son territoire. Elle doit aussi mettre à jour ce plan et le faire approuver par le Conseil au minimum tous les cinq ans, avant la mise en œuvre des priorités du Plan des services (article 51 de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et article 87.1 du Règlement de l'Ontario 137/15, pris en application de la *Loi*).

Selon le paragraphe 51(2) de la *Loi*, chaque plan de services doit traiter des 14 questions d'intérêt provincial énoncées à l'article 49 et être compatible avec les déclarations de principes faites par le ministre de l'Éducation en vertu du paragraphe 55(2), sur des questions liées aux programmes et services pour la garde d'enfants et la petite enfance qui sont d'intérêt provincial pour l'application de l'article 49.

Le personnel est d'avis que le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 (document 1) traite effectivement des 14 questions d'intérêt provincial énoncées à l'article 49 de la *Loi* et est compatible avec les déclarations de principes faites par le ministre de l'Éducation en vertu du paragraphe 55 (2).

Le 7 juin 2019, le ministère de l'Éducation a publié la note de service EYCC05 avisant qu'il reportait l'obligation de soumettre, avant le 30 juin 2019, un plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance jusqu'à nouvel ordre, que les gestionnaires des services municipaux regroupés ne seront pas tenus de soumettre un plan au ministère pour 2019, que les exigences de planification du système de services seront revues dans le cadre de l'examen quinquennal prévu de la *Loi*, et que le Ministère aimerait recevoir ces plans sur une base volontaire.

Si le Conseil approuvait le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, le personnel le soumettrait donc au ministère de l'Éducation sur une base volontaire.

Pour les cinq prochaines années, le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 (le « Plan de services ») tracera la voie à une amélioration du système axée sur l'intérêt des enfants et des familles, en instaurant une vision commune ainsi que 10 priorités stratégiques. Le Plan de services a été élaboré de concert avec nos partenaires du secteur pour répondre aux besoins et aux attentes de la collectivité.

Consultations et analyse du contexte

À l'automne 2018, les Services à l'enfance ont approché et consulté plus de 2 000 parents, fournisseurs de services de garde d'enfants, partenaires communautaires et employés de la Ville. Un soin particulier a été mis à permettre l'expression d'une diversité de voix, donc celles des francophones, des autochtones, des immigrants, des familles LGBTQ, des familles à faible revenu et de celles dont les enfants ont des besoins particuliers.

La consultation a mis en lumière différentes expériences et perspectives quant aux éléments qui fonctionnent, à ceux qui devraient être améliorés, et à ce que les familles de la ville souhaitent voir dans un système de services de garde d'enfants fort et adapté. Une analyse approfondie du contexte a permis de mieux comprendre la structure démographique de la collectivité, de cerner les lacunes et les forces des services offerts, et de recueillir des données pouvant orienter les décisions de planification.

La consultation et l'analyse du contexte ont notamment donné lieu aux constatations suivantes :

- Ottawa compte environ 134 000 enfants de 0 à 12 ans, dont 17 % sont francophones, 3 % d'identité autochtone et 6,2 % immigrants;
- En général, les familles vivant à Ottawa ont un bon statut socioéconomique. Si on les compare à la moyenne ontarienne, elles ont des niveaux d'éducation et de revenus plus élevés, un taux de chômage plus bas, et sont plus susceptibles de participer au marché du travail;
- Parmi les parents, 83 % sont satisfaits de leurs services de garde actuels;
- Les parents ont indiqué que le facteur le plus important dans leur choix d'un service de garde était sa proximité avec leur domicile (moins de 20 minutes);
- Parmi les jeunes enfants (poupons, bambins, enfants d'âge préscolaire), 38,5 % ont accès à une place dans un service de garde agréé, soit presque le nombre visé (40 %), mais l'accès varie considérablement d'un quartier à l'autre;
- Les poupons, les enfants des régions rurales, les enfants autochtones, les enfants ayant besoin d'un service à temps partiel et ceux ayant des besoins particuliers ont moins accès aux services de garde;
- Les parents ont indiqué avoir besoin de plus de renseignements et d'aide relativement aux différentes formules de services de garde, au Registre et liste d'attente des services de garde d'enfants et au programme de subventions;
- Les coûts annuels moyens d'un service de garde à temps plein pour les jeunes enfants se situent entre 12 100 \$ pour un enfant d'âge préscolaire et 19 700 \$ pour un poupon;
- Le coût des services de garde – qui s'élève à plus de 20 % du revenu après impôt – est inabordable pour la majorité des familles;
- Les tarifs des services de garde fluctuent considérablement entre les différents fournisseurs de services de garde agréés de la ville;

- Parmi les parents et les fournisseurs de services de garde d'enfants, huit répondants sur dix ont affirmé qu'une interaction chaleureuse et positive entre le fournisseur et les enfants était le facteur de qualité le plus important;
- Le recrutement et le maintien en poste d'éducateurs de la petite enfance inscrits qualifiés représentent une difficulté majeure pour les fournisseurs de services de garde d'enfants et de la petite enfance, tout particulièrement dans les communautés francophone et autochtone;
- La capacité de prendre soin d'enfants ayant des besoins particuliers varie d'un fournisseur de services à l'autre, ce qui limite les choix des parents et leur accès aux services.

Les résultats des consultations et de l'analyse du contexte ont été transmis au groupe consultatif, aux côtés duquel les Services à l'enfance ont continué à travailler pour élaborer une vision commune et des priorités stratégiques qui répondraient aux besoins de notre collectivité.

Vision et priorités stratégiques

En collaboration avec toute la ville, la vision est d'apporter progressivement des améliorations au système de services de garde d'enfants et de la petite enfance afin d'assurer que tous les enfants (de la naissance à 12 ans) et que toutes les familles d'Ottawa auront accès à une variété de programmes et de services de haute qualité, inclusifs et abordables afin d'offrir aux enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Les 10 priorités stratégiques sont axées sur l'accès, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité :

Accès : Améliorer l'accès à des services de garde d'enfants agréés et de la petite enfance de haute qualité.

1. Accroître et optimiser la capacité et la souplesse en accordant la priorité aux communautés moins bien desservies, aux enfants plus jeunes et aux services de garde à temps partiel.
2. Accroître l'information, la sensibilisation et la transparence du système de services de garde d'enfants et de la petite enfance.

3. Accroître le soutien aux familles qui reçoivent des subventions pour frais de garde ou qui en font la demande;

Abordabilité : Accroître l'abordabilité des services de garde d'enfants.

4. Définir l'abordabilité et établir des tarifs uniformes afin d'accroître l'abordabilité pour les familles en fonction des fonds disponibles.
5. Modifier le cadre de financement pour nous permettre de réaliser notre vision et nos objectifs stratégiques.

Qualité : Améliorer la qualité des services de garde d'enfants et de la petite enfance.

6. Définir les principes de la qualité et établir les valeurs du secteur conséquentes pour mieux soutenir les familles et les fournisseurs de service.
7. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie relative à la main-d'œuvre pour accroître le nombre de professionnels dans le système et pour les soutenir.

Adaptabilité : Accroître l'adaptabilité des services de garde d'enfants et de la petite enfance.

8. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie afin d'élargir l'accès aux enfants ayant des besoins particuliers ainsi que soutenir ces derniers et leurs familles.
9. Impliquer toutes les familles et tous les fournisseurs de services provenant de milieux divers dans l'amélioration progressive du système de services de garde d'enfants et de la petite enfance.
10. Rehausser la stratégie d'analyse et de mesure des données pour faciliter la planification et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Au fil des cinq prochaines années, les Services à l'enfance détermineront comment atteindre chaque priorité stratégique et chapeauteront la mise en œuvre des mesures appropriées. Ce travail sera mené selon un processus consultatif et transparent, en collaboration avec les partenaires des différents secteurs. Chaque priorité relèvera de l'un des sous-groupes du groupe consultatif, dirigés par du personnel des Services à l'enfance et composés de représentants des fournisseurs de services de garde d'enfants et de la petite enfance et d'autres partenaires pertinents.

La définition et la mise en œuvre des mesures prises en vue de chaque priorité stratégique suivront un processus établi. Les sous-groupes seront tenus d'adopter une optique d'équité et d'inclusion, surtout en ce qui a trait aux populations francophone, autochtone et vulnérable. Les Services à l'enfance élaboreront également un cadre d'évaluation pour suivre les retombées des mesures du Plan de services au fil du temps, déceler les occasions d'amélioration et favoriser les décisions fondées sur des données probantes. Le cadre d'évaluation reposera sur des indicateurs de résultat précis conformes aux priorités stratégiques, sous chacun des quatre thèmes : accès, abordabilité, qualité et adaptabilité.

2. Mise à jour provinciale

Le 18 avril 2019, la Ville d'Ottawa a reçu de la province une note de service annonçant des changements d'envergure pour 2019, dont un nouveau seuil de financement pour la prestation et l'administration de programme, une nouvelle formule du partage des coûts pour le financement de l'expansion des services de garde, et un nouveau crédit d'impôt.

Le 27 mai 2019, le premier ministre de l'Ontario a publié une lettre annonçant sa décision de maintenir les rajustements du partage des coûts pour les services de garde en cours d'exercice. La province aurait adopté cette approche sur la foi que les municipalités ontariennes, en tant que partenaires, utiliseront ce délai pour travailler avec le gouvernement provincial à transformer les services publics partagés essentiels et à trouver de nouvelles économies qui permettront d'en assurer la pérennité.

Le 7 juin 2019, la province a fait parvenir à la Ville la trousse pour les allocations révisées de 2019 pour les services de garde d'enfants et l'entente de prestation de services.

Changements provinciaux :

Seuil de prestation et d'administration de programme

Selon la note de service : « *Les ministères, les agences et les partenaires de paiement de transfert sont tous censés réfléchir différemment à la manière dont les programmes et les services peuvent être fournis de manière durable et améliorée, afin de générer des gains d'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le gouvernement*

s'efforce de mettre en place un système de paiement de transfert efficace, transparent et responsable, qui permettra une prise de décision fondée sur des preuves et réduira les coûts et le fardeau administratif. Au moment où la province prend des mesures pour moderniser et transformer ses propres opérations, elle s'attend à ce que les partenaires de la prestation de services fassent de même - pour identifier et réaliser les possibilités d'économies, d'amélioration de la prestation des services et de meilleurs résultats pour les clients et utilisateurs. »

Pour y parvenir, la province a révisé à la baisse le seuil de financement administratif que peut utiliser la Ville, qui passera de 10 % à 5 %, et toutes ces dépenses seront désormais réparties également entre la Ville et la province. Ce changement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et entraînera des pertes de 2,7 millions de dollars en financement provincial.

Avec les nouvelles responsabilités déléguées par la province aux municipalités, la Ville dépendait fortement du financement supplémentaire qui lui avait été récemment accordé pour l'aider à assumer son rôle de gestionnaire du système. Il lui revient désormais, entre autres, d'administrer l'inclusion de 2 000 enfants de plus dans le programme de subventions, de superviser le financement de l'expansion des services de garde pour en améliorer l'accès et l'abordabilité, d'appuyer la création de nouveaux centres de garde agréés, de transformer les programmes ON y va, de soutenir l'initiative Cheminer ensemble visant à accroître les services de garde d'enfants et de la petite enfance appropriés sur le plan culturel aux communautés autochtones, et d'élaborer un plan de services progressif.

Le personnel se range derrière l'objectif de la province de se doter d'un système de paiements de transfert efficient, transparent et responsable, qui permettra de prendre des décisions fondées sur des données probantes, de réduire les coûts et d'alléger les lourdeurs administratives. Dans la lignée de ce dernier objectif, la province a annoncé dans sa note de service qu'elle envisageait de moderniser le Système de gestion des services de garde d'enfants de l'Ontario, de passer à un nouveau système en ligne pour les ententes de prestation de services, de mettre à jour la formule de financement des services de garde d'enfants et d'élaborer un nouveau plan pour les services de garde.

Le personnel s'engage à collaborer avec la province et à trouver des économies à réaliser qui passeraient par ces mesures provinciales et d'autres stratégies de la

direction générale. Très peu de détails ont été dévoilés sur l'ampleur de ces mesures provinciales ou le moment où elles seront mises en œuvre. À moins de changements importants, la Ville ne pourra pas compenser pleinement la perte de transferts provinciaux d'ici le 1^{er} janvier, et les services s'en ressentiront.

Une réduction des dépenses budgétaires est nécessaire pour atténuer la perte de 2,7 millions de dollars en financement provincial et respecter la nouvelle allocation provinciale. Le personnel estime qu'en l'absence des gains d'efficacité imposés par la province, il pourrait s'ensuivre :

- des retards dans l'atteinte des priorités stratégiques visant à améliorer le système pour mieux répondre aux besoins des familles;
- une diminution des ressources permettant de mettre en œuvre les modifications provinciales qui découleront du nouveau plan de services de garde;
- une augmentation de la charge des travailleurs de cas du programme de subvention, donc une diminution du soutien offert aux familles à la recherche d'une place en services de garde;
- une diminution des ressources de soutien offertes aux fournisseurs de services de garde relativement aux programmes provinciaux et à l'élaboration de programmes.

Le personnel inclura des stratégies d'atténuation dans le budget de fonctionnement provisoire de 2020 qui sera soumis au Conseil.

Nouvelle répartition des coûts partagés pour le financement de l'expansion

Le gouvernement de l'Ontario a adopté un plan d'expansion des services de garde qui visait à favoriser l'accès des enfants de 0 à 4 ans à des services de garde agréés. L'investissement, entièrement assumé par la province, a été utilisé à Ottawa pour soutenir financièrement 2 000 enfants de plus et réduire ainsi considérablement la liste d'attente du programme de subventions. La Ville en a également remis une partie aux fournisseurs, afin de leur permettre d'améliorer l'accès et l'abordabilité de leurs services.

Dès janvier 2020, les municipalités devront couvrir les coûts de fonctionnement du plan d'expansion à hauteur de 20 %. Selon la note de service et l'allocation de 2019, la Ville d'Ottawa devrait recevoir 15 millions de dollars pour le plan d'expansion en 2020, et verser pour sa part 3,6 millions de dollars.

La Ville d'Ottawa investissait déjà 6 millions de plus que le seuil minimal antérieur exigé pour doter des fonds entièrement municipaux visant l'amélioration de l'accès et de l'abordabilité des services de garde d'enfants agréés. Le personnel s'attend à ce que la Ville utilise une partie de cet investissement pour assumer sa nouvelle part des coûts de fonctionnement du plan d'expansion.

Cette stratégie pourrait toutefois avoir des conséquences négatives sur les subventions provinciales des années subséquentes, la province intégrant actuellement le total des investissements municipaux dans ses calculs de financement. Pour atténuer ces risques et consolider le secteur, il serait possible de rediriger une partie du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes (où se trouvent encore 5,5 millions de dollars) vers la réalisation des priorités définies dans le Plan de système de services et le maintien des investissements entièrement municipaux. Bien que ces sommes aient originellement été destinées aux fournisseurs de services de garde défavorisés par le modèle de prestation de services et de financement adopté en 2016, les récents investissements provinciaux auront en fait permis à la majorité d'entre eux de bénéficier d'une subvention de fonctionnement générale plus élevée que par le passé. N'étant plus nécessaire à la transition vers le nouveau modèle, le fonds peut alors être investi dans les priorités du Plan de services.

Le personnel inclura des stratégies d'atténuation dans le budget de fonctionnement provisoire de 2020 qui sera soumis au Conseil, notamment la réaffectation pour les cinq prochaines années du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes à la réalisation des priorités définies dans le Plan de système de services.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE)

La province met en place le nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE), qui remboursera à environ 300 000 familles jusqu'à 75 % de leurs frais admissibles de garde d'enfants et

leur permettra d'avoir accès à un éventail de services de garde, y compris des centres, des services en milieu familial et des camps. Les Ontariens et Ontariennes pourront demander le crédit d'impôt ASGE lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus, à compter de l'année d'imposition 2019. À partir de l'année d'imposition 2021, l'Ontario offrira aux familles la possibilité de demander et de recevoir de l'aide financière plus rapidement, sous forme de paiements anticipés réguliers répartis sur toute l'année.

Seront admissibles au crédit d'impôt les familles dont le revenu du ménage est inférieur ou égal à 150 000 \$. Elles pourront obtenir un remboursement allant jusqu'à 75 % de leurs dépenses admissibles, à concurrence des montants suivants (par enfant) :

- Pour les enfants de 0 à 6 ans : maximum de 6 000 \$
- Pour les enfants de 7 à 16 ans : maximum de 3 750 \$
- Pour les enfants ayant un handicap grave : maximum de 8 250 \$

Selon le ministère des Finances, une famille ayant des revenus de 95 000 \$, un enfant de deux ans et des frais de garde de 8 000 \$, recevrait 1 740 \$ avec les crédits d'impôts provinciaux et fédéraux actuels et 2 480 \$ supplémentaires avec le nouveau crédit d'impôt, pour un remboursement total de 4 220 \$.

À Ottawa, le coût moyen d'une place en service de garde agréé pour un enfant âgé de 0 à 4 ans est bien plus élevé que le remboursement maximal prévu, et de nombreuses familles auront tout de même besoin d'une subvention pour se payer un service de garde. La province a d'ailleurs confirmé que le crédit d'impôt viendra s'ajouter au programme de subventions.

Projets d'immobilisations déjà approuvés pour des services de garde en milieu scolaire

La province a déjà approuvé l'octroi d'un financement aux conseils scolaires locaux pour certains projets d'immobilisations en vue de la création de 477 nouvelles places à Ottawa. Elle a toutefois publié, le 26 avril 2019, une note de service annonçant qu'elle n'offrirait pas de subventions de fonctionnement supplémentaires pour ces projets. Les GSMR et leurs conseils scolaires étaient priés d'indiquer conjointement, d'ici le 30 août 2019, si la GSMR concernée assumerait elle-même la gestion des subventions pour les nouveaux centres, ou si les projets seraient abandonnés. Au moment de la

rédaction du présent rapport, on estime que les conseils scolaires créeront environ 80 % du nombre de places préalablement approuvé. Le financement de fonctionnement n'est pas entré en compte dans la décision de ces derniers de ne pas créer le reste des places. Les Services à l'enfance continueront de collaborer avec les conseils scolaires de la région afin d'appuyer ces projets dans le respect du budget établi.

Allocation provinciale pour 2019

L'allocation provinciale totale de 2019 a augmenté de 2,6 millions de dollars par rapport au montant de 2018. Cette augmentation permettra à la Ville de continuer à réduire considérablement ou éliminer la liste d'attente pour la subvention pour frais de garde.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Tous les parents et fournisseurs de services de garde d'enfants, y compris ceux qui vivent ou sont situés en région rurale, ont été invités à participer au processus de consultation. On a analysé, d'une part, les résultats de sondage recueillis auprès des parents vivant en région rurale et, d'autre part, les niveaux d'accès aux services de garde des enfants des régions rurales.

CONSULTATIONS

Les Services à l'enfance consultent régulièrement ses partenaires des services de garde d'enfants et de la petite enfance par l'intermédiaire du Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Le groupe consultatif compte des représentants des fournisseurs de services de garde d'enfants, de garderies éducatives et prématernelles et de services à la petite enfance, ainsi que des conseils scolaires. Y participent également des représentants de fournisseurs de services des secteurs francophone et autochtone, ainsi que des fournisseurs de services aux enfants ayant des besoins particuliers. Le groupe a pour mandat d'orienter la planification, la transformation et la gestion du système de services de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa. Des sous-groupes affectés à des thèmes particuliers ont aussi été mis sur pied.

La Ville collabore également avec l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone dans le but d'assurer leur participation active à la planification, la gestion et la prestation de programmes et de services culturellement adaptés.

À l'automne 2018, les Services à l'enfance ont approché et consulté plus de 2 000 enfants, parents, fournisseurs de services de garde d'enfants, conseils scolaires, Centres pour l'enfant et la famille ON y va, organismes communautaires spécialisés, établissements d'enseignement postsecondaire, autres partenaires communautaires et employés de la Ville. Un soin particulier a été mis à permettre l'expression d'une diversité de voix, donc celles des francophones, des autochtones, des immigrants, des familles LGBTQ, des familles à faible revenu et de celles dont les enfants ont des besoins particuliers.

Les consultations ont pris la forme de 20 entretiens individuels, de deux sondages en ligne (pour les parents et les fournisseurs de services), de 29 groupes de discussion externes avec des parents et des fournisseurs de services, et de 10 groupes de discussion internes avec des employés de la Ville d'Ottawa.

Elles ont permis de mettre en lumière différentes expériences et perspectives quant aux éléments qui fonctionnent, à ceux qui devraient être améliorés, et à ce que les familles et la population souhaitent voir dans un réseau de services de garde d'enfants fort et adapté.

Leurs résultats ont servi à orienter le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, et les Services à l'enfance continueront à consulter les familles et les fournisseurs de services pendant la durée du Plan de services.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ne s'applique pas, puisqu'il s'agit d'un rapport qui concerne l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Aucun comité consultatif n'a été consulté pour la rédaction du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques qui empêchent la mise en œuvre des mesures proposées dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance sort d'une importante période de transformation, de modernisation et de croissance, après une vague d'investissements considérables par la province de l'Ontario dans les dernières années et l'adoption de nouvelles priorités provinciales. Le personnel s'engage à collaborer avec la province et à trouver des économies à réaliser dans les mesures provinciales et d'autres stratégies de la direction générale. Très peu de détails ont été dévoilés jusqu'à présent sur les mesures provinciales et, à moins de changements importants, la Ville ne pourra pas compenser pleinement la perte de transferts provinciaux d'ici le 1^{er} janvier, et les services s'en ressentiront. Les compressions auront une incidence sur la charge de travail du personnel de la Ville et des fournisseurs de services de garde d'enfants et de la petite enfance, ce qui pourrait mettre en péril nos capacités et celles de nos partenaires à mettre en œuvre les mesures visées et à préserver les services aux familles.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des actifs n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée à l'approbation des recommandations du présent rapport. La portée des changements apportés au budget provincial de 2020, contenue dans le présent rapport, sera présentée dans le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 aux fins d'examen par le Comité et le Conseil.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

L'élaboration du Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance a tenu compte et continuera à tenir compte des enfants ayant des besoins particuliers. Lors des consultations, un effort particulier a été mis à rejoindre des familles dont les enfants ont des besoins particuliers et les fournisseurs de services qui les accueillent. L'une des priorités stratégiques du Plan de services est d'ailleurs d'élaborer et de

mettre en œuvre une stratégie qui permettra d'améliorer l'accès et le soutien offerts aux enfants ayant des besoins particuliers et à leurs familles. En collaboration avec le sous-groupe dédié aux besoins particuliers du Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance, les Services à l'enfance s'attacheront à définir des recommandations et des mesures à inclure à la stratégie.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Aucune répercussion sur l'environnement n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le présent rapport respecte la priorité stratégique Communautés saines et bienveillantes pour le mandat du Conseil 2015-2018 de la Ville d'Ottawa.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1. Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023

Document 2. Énoncés de politique du financement

SUITE À DONNER

Une fois que le Conseil aura approuvé le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, les Services à l'enfance le soumettront au ministère de l'Éducation sur une base volontaire, conformément à la note de service ministérielle EYCC05 du 7 juin 2019.

Les Services à l'enfance, de la Direction générale des services sociaux et communautaires, mettront en œuvre le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 de la façon prévue au présent rapport et au Plan de services.

Les Services à l'enfance rédigeront une mise à jour à mi-parcours du plan, en 2021.

**COMMUNITY AND PROTECTIVE
SERVICES COMMITTEE
REPORT 5
11 SEPTEMBER 2019**

16
7

**COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION RAPPORT 5
LE 11 SEPTEMBRE 2019**